

# des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**25**

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT SIX JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le treize juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et M. Marc MILLET-URSIN, et Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin  
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Petit  
Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Forestier  
Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE a donné procuration à Mme Gourdin  
Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Charles  
M. Stéphane RECOQUE a donné procuration à M. Coutin  
M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz  
M. Richard FROSSARD a donné procuration à Mme Juilien  
Hubert BERTHOLLET absent.  
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance Mme Monique PETIT

**N° 2023-053**

**Convention  
d'autorisation de voirie  
et d'entretien avec le  
Conseil départemental  
de la Haute-Savoie et la  
CCSLA pour la création  
du giratoire des Vernays  
sur la RD 1508.**

**LE MAIRE EXPOSE**

Dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire desservant le futur pôle touristique des sources du lac et la Zone des Vernays, le conseil départemental de la Haute-Savoie propose à la Commune et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy une convention tripartite.

Cette convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, Déterminer la maîtrise d'ouvrage,
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation (ors de la mise en service, entre le Département, la CCSLA et la Commune, pour l'aménagement d'un giratoire pour l'accès au Pôle des Sources sur la RD 1508, du PR 59.850 au PR 60.200, sur le territoire de la Commune de DOUSSARD.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 906 498 € TTC soit 755 415 C HT dont 661 597,95€ à la charge de la CCSLA et 244 900,05 € à la charge du Département.

La Commune aura ensuite la charge d'entretien et d'exploitation portant sur les accotements et trottoirs, les marquages de signalisation horizontale et de direction, l'entretien et le remplacement des équipements urbains, et les charges d'entretien et de consommation liées à l'éclairage public.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE, à la majorité : 15 voix contre – 0 abstention – 10 voix pour.**

**DE NE PAS APPROUVER** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy la création du giratoire de la zone des Vernays sur la RD 1508.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Mme Monique PETIT



Le Maire,  
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le